

Zeitschrift: Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

Herausgeber: Parkinson Schweiz

Band: - (2006)

Heft: 81: Sie singt für Parkinsonkranke = Elle chante pour les parkinsoniens = Suona per i Parkinsoniani

Artikel: Comment te sens-tu quand je roule?

Autor: Kornacher, Johannes

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-815580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation


L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Comment te sens-tu quand je roule?

De nombreux patients parkinsoniens ne veulent pas renoncer à leur voiture. Est-ce qu'ils sont encore aptes à conduire? Il est important de prendre des mesures de précaution, de parler franchement et de faire preuve de bon sens. **Parkinson** évoque les risques qu'encourent les parkinsoniens dans la circulation.

de Johannes Kornacher

Des klaxons. Des pneus crissent, puis le choc de la tôle, du verre vole en éclats. Hubert R. a embouti la porte arrière de la BMW. Dégâts matériels. Enervement. Le patient parkinsonien R., 71, est appuyé contre la porte de sa voiture et son bras droit tremble fortement, comme c'est le cas lorsqu'il est stressé. «Mais vous tremblez de peur», dit une passante. «Non, je tremble à cause de mon Parkinson», répond R.

Une déclaration lourde de conséquences. Parce que la personne qui a subi les dommages causés par R. en a informé la police: «Il a la maladie de Parkinson». C'est ce qui est inscrit dans le protocole et que va bientôt apprendre Munira Haag. Elle dirige le service de la médecine routière à l'institut de médecine légale de l'université de Zurich. Les offices de la circulation routière les chargent de faire près de 4500 contrôles médicaux par année se rapportant à une possible incapacité à conduire.

R. est atteint de la maladie de Parkinson depuis 1994 et il serait de toute façon tombé dans les rouages de la médecine routière. Il songeait à faire une requête pour une remise de taxe sur les véhicules à moteur. La raison: invalidité en raison de la maladie de Parkinson. L'équipe de Mme Haag s'active dès que «Parkinson» apparaît dans les données informatiques. «Nous devons vérifier tout ce qui a trait aux problèmes neurologiques ou à ceux relevant de la médecine interne». A Zurich, la personne mise en cause est convoquée pour un examen de contrôle auprès d'un médecin-conseil dans un délai de quatre semaines. Si la personne réussit cet examen, elle devra remettre, toutes les une à deux années, un rapport attestant qu'elle a subi les contrôles médicaux nécessaires et suivi les traitements éventuels.

Les examens à passer peuvent aller des simples exercices de conduite, aux tests neuropsychiatriques jusqu'aux tests fonctionnels dans le but de prescrire, par exemple, l'installation de

miroirs supplémentaires, d'un dispositif combiné accélérateur/freins commandé à la main ou d'apporter certaines modifications au véhicule. Les frais pour ces tests sont à la charge du propriétaire de la voiture. «Selon les cas, les frais peuvent s'élever jusqu'à CHF 1000», dit Haag. Le médecin traitant peut également annoncer son patient à l'office de la circulation routière et ceci sans son consentement. «Selon l'article 14 de la loi sur la circulation routière (LCR), le médecin ne viole pas le secret médical», déclare Mme Haag. Cela arrive rarement et seulement lorsque le médecin a des doutes fondés et que le patient ne montre aucune capacité de jugement.

Le neurologue Fabio Baronti, médecin-chef de la clinique Bethesda à Tschugg (BE), connaît bien ce problème. Il dit que les hommes sont moins raisonnables que les femmes en ce qui concerne l'appréciation de leur capacité à conduire. Souvent, le conducteur ne réalise pas qu'il a un problème de conduite, l'épouse est inquiète, mais elle se tait. «La conduite automobile est souvent un sujet tabou dans les familles.» Les patients parkinsoniens, de toute façon limités dans leur mobilité, ne veulent souvent pas renoncer de plein gré à leur liberté. «Nombreux sont ceux qui se sentent diminués lorsqu'ils doivent renoncer à leur voiture», dit Baronti. Mais il sait aussi: «On ne se pardonne jamais un accident dont on est responsable.»

La conduite automobile devient problématique lorsque les réactions sont ralenties et que le patient tend à la somnolence. De nombreux patients conduisent tout à fait correctement. «Mais leur temps de réaction peut être plus long», dit Baronti. Parce que l'attention divisée est amoindrie en raison de leur maladie. Le manque d'attention peut varier d'un patient à l'autre, comme peut d'ailleurs l'être la sévérité de la maladie. La question décisive: une personne est-elle capable d'enregistrer efficacement

de nombreux stimuli visuels indépendants l'un de l'autre? Un exemple concret: un conducteur peut-il réagir de façon correcte lorsqu'un chien qui n'est pas tenu en laisse court sur le côté gauche de la route, qu'un enfant joue avec un ballon sur le côté droit de la route et que devant lui le feu de signalisation est bien au vert, mais que la circulation est ralentie? Des tests neuropsychologiques permettent de faire l'évaluation de tels cas de figure.

*On ne se pardonne
jamais un accident dont
on est responsable.*

De nombreux patients évaluent leur aptitude à conduire avec des simulateurs de conduite comme il en existe à la clinique de Valens (SG) et à la Clinique suva à Sion. Ces simulateurs de conduite permettent également de prendre des leçons de conduite et de passer un examen. Car il est tout à fait possible de conduire en toute sécurité même en étant atteint de la maladie de Parkinson. D'après des études faites avec des simulateurs, des chercheurs de Würzburg (D) ont constaté que les patients parkinsoniens, au début de la maladie, faisaient même moins de fautes que les sujets en bonne santé. Mais le nombre de fautes a évidemment augmenté avec la progression de la maladie.

C'est pour cette raison que chaque automobiliste, mais surtout chaque patient parkinsonien, devrait régulièrement se poser la question: «Au fait, je conduis de quelle façon?». Notre partenaire ou tout autre membre de la famille sont les meilleures personnes pouvant évaluer notre capacité à conduire, parce que notre perception de la situation est souvent déformée. On devrait alors demander: «Comment te sens-tu quand je roule?».

La somnolence et les accès de sommeil représentent un problème important pour les patients parkinsoniens. Aux USA en 1999, des patients parkinsoniens se sont fortement inquiétés lorsqu'il a été fait état d'accidents de la route provoqués par des accès de sommeil dus aux agonistes dopaminergiques *Sifrol* et *Requip*. Baronti confirme: «Il existe un risque certain de s'endormir subitement avec cette classe de médicaments». Ces effets secondaires sont également mentionnés avec le *Madopar*, une préparation pharmaceutique à base de L-dopa. Mais cela seulement depuis 2005 après que Bernhard Raez de Magden (BL), un patient parkinsonien, ait réclamé auprès du fabricant Roche à la suite d'un accident provoqué par un tel accès de sommeil.

Raez s'était subitement assoupi sur une route départementale, sa voiture a fait un tonneau et s'est retrouvée sur le toit. Ses deux enfants et lui-même en sont sortis indemnes. Après avoir fait des recherches, il a constaté que le fabricant de son médicament mentionnait le risque d'effets secondaires dans de nombreux pays, mais pas en Suisse. C'est seulement après une importante correspondance et l'intervention d'une commission spéciale de Swissmedic que Roche a mentionné dans son information pour les patients et pour les professions médicales que «dans de rares cas, la prise de *Madopar* est liée à l'apparition d'une somnolence et d'un endormissement soudain».

Le neurologue Baronti souligne que les patients parkinsoniens qui conduisent une voiture devraient réagir instantanément lorsqu'ils ressentent les premiers signes de fatigue. «Avant l'apparition de ce que l'on appelle un accès de sommeil, la per-

sonne avait déjà vécu une alerte, même minime», dit Baronti.

Tous les automobilistes en bonne santé connaissent les accès de fatigue lorsque les yeux sont si lourds de fatigue qu'ils se ferment presque. A cet instant même, le patient parkinsonien n'a déjà plus de réserve. «A la prochaine manifestation de fatigue, il s'endort brusquement. Le premier avertissement marque déjà la limite à ne pas franchir!» Il est alors impératif qu'il s'arrête de conduire.

Il est alors impératif qu'il s'arrête de conduire.

Que doit-on faire? Fabio Baronti conseille de bien réfléchir si l'on veut continuer de conduire et à quelle fréquence. Celui qui s'estime à la limite de ses possibilités doit passer un examen. On ne devrait plus conduire en présence de sommeil nocturne perturbé et de somnolence occasionnelle. «Parlez ouvertement de ce sujet avec votre médecin», conseille Baronti. Et il nous livre encore un «secret» qui tient plus du caractère de chaque personne que de la maladie de Parkinson. Il arrive souvent que la partenaire d'un patient lui dise: «Veuillez interdire à mon mari de conduire». Mais on ne lui a encore jamais fait la demande inverse: «Veuillez interdire à mon épouse...».

Brochure gratuite du Touring Club Suisse (TCS): «Les handicapés et la conduite automobile»

Aperçu du contenu:

- Ecole de conduite pour handicapés
- Véhicules pour handicapés
- Modification du véhicule
- Facilités
- Assurance-invalidité
- Bases légales

La brochure peut être commandée auprès de toutes les agences TCS



Astuces pour une conduite sûre

- Vous ne devez pas changer de vitesses avec une voiture munie d'une boîte automatique.
- Installez un rétroviseur panoramique pour une meilleure vue d'ensemble.
- Des rétroviseurs latéraux à angle mort permettent de réduire le risque des angles morts.
- Des poignées installées spécialement ou un siège surélevé vous permettent de descendre plus facilement de voiture.
- Une housse faite de boules en bois permet de réduire la transpiration et de tourner plus facilement les jambes pour monter ou sortir de voiture.
- Veillez à être assis confortablement; enlevez vos manteaux et vos vestes.
- Evitez les longs trajets de jour comme de nuit; ne faites pas de trajets inutiles.
- Ne roulez si possible pas seul.
- Ne soyez pas pressé; faites de nombreuses haltes.